

Date de convocation : 02/04/2021

Date d'affichage : 02/04/2021

## **REUNION DU 13 AVRIL 2021**

**Le Conseil Municipal, légalement convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni le treize avril 2021 à 17H30 en salle des fêtes à titre exceptionnel en raison de la crise sanitaire COVID-19, sous la présidence de Mme MALLET Dominique, Maire.**

**Etaient présents :** D.MALLET D. BONNEVILLE B.ALIX C.DAMIS CH. DEVILLERS O. PINEAU S.LECAT R. LECLERCQ J.DOURLENS M.CAILLEUX C.MICHEL N. BIGOT N

E. BLONDIN donne pouvoir à N. BIGOT

C.DEPOILLY donne pouvoir à J.DOURLENS

E. CRUSEL donne pouvoir à Ch. DEVILLERS

**Secrétaire de Séance : CH. DEVILLERS**

**Secrétaire auxiliaire : Stéphanie VARIN**

### **Réunion de conseil municipal à huis clos en salle des fêtes**

Madame le Maire demande à l'ensemble du Conseil Municipal l'autorisation de tenir la réunion à huis clos en salle des fêtes.

**Le huis clos est adopté à l'unanimité.**

**Approbation du dernier compte rendu à la prochaine séance au regard des deux conseils à date rapprochée.**

*Madame le Maire demande l'ajout à l'ordre du jour des points suivants :*

- *Restaurant Ches Troes Piots Coechons*
- *Camping tarifs commerces et règlement intérieur*

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'ajout des deux points à l'ordre du jour.*

### **1/ RESTAURANT CHES TROES PIOTS COECHONS**

Madame le Maire fait lecture du courrier de Monsieur GALAND concernant sa demande d'échéancier du loyer du restaurant.

Le Conseil Municipal est favorable à l'unanimité, à la mise en place d'un échéancier, le titre correspondant au premier trimestre 2021 a été émis début avril. Monsieur GALAND devra prendre contact avec la Trésorerie de Friville-Escarbotin afin d'obtenir cet échéancier.

## **2/CAMPING TARIFS COMMERCES ET REGLEMENT INTERIEUR**

Monsieur BONNEVILLE demande au Conseil Municipal son avis sur le règlement intérieur distribué lors de la séance du 9 avril 2021 et ci-annexé au présent compte rendu.

Madame DAMIS demande si le client de la pizzeria est considéré comme visiteur. Il est répondu que non, aucune facturation ne sera faite pour les clients de la pizzeria.

Monsieur CAILLEUX estime que des problèmes seront à prévoir comme chaque année. Monsieur BONNEVILLE répond que les gendarmes seront systématiquement sollicités en cas de problème.

Monsieur BONNEVILLE précise que les règles sont durcies pour la saison 2021.

Madame LECAT demande pour le point de l'aire de jeux, il est répondu que le coût est trop lourd pour le budget cette année.

Monsieur ALIX précise qu'il faut apporter une vigilance au niveau du point d'accueil, surveillance.

Monsieur CAILLEUX demande si les barrières seront fermées entre 22h et 8h du matin hors saison. Une réflexion va être faite sur ce point.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au règlement intérieur.**

### **Tarifs commerces :**

**Pizzeria : 756€ TTC**

**Bar brasserie : 1920€ TTC tarif réduit pour cette année**

**Magasin de jouets : 756€ TTC**

Madame MICHEL demande si les commerçants règlent un emplacement caravane au camping. Une facturation est faite en fin de saison pour 275€.

Madame PINEAU estime que 275€ n'est pas énorme pour 6 mois.

Monsieur CAILLEUX pense que les commerçants ne voudront plus venir au camping si le prix de l'emplacement est trop élevé. Il précise que les commerçants apportent un service au sein du camping.

Un titre sera émis aux commerçants pour le paiement de 50% du loyer commerce avant ouverture et 50% à l'issue de la saison.

*Arrivée de Mme CRUSEL Elodie à 18h15.*

## **3/ BUDGET COMMUNE**

### ***VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021***

Vote les taux :

- Taxe foncière bâti : 46.28%
- Taxe foncière non bâti : 34.71%

Soit un produit fiscal attendu à 343 691€

**A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve les taux 2021.**

## SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>SUBVENTIONS 2020</b>	<b>SUBVENTIONS 2021</b>
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	<b>1 700€</b>	<b>1 700€</b>
AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL	<b>7 500€</b>	<b>7 500€</b>
ASS AMIS DES AINES	<b>640€</b>	<b>640€</b>
ASS AIDE FAMILIALE BOURSEVILLE	<b>115€</b>	<b>115€</b>
ASSOCIATION CHASSE COMMUNALE DE PLAINE ET GIBIERS	<b>290€</b>	<b>290€</b>
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES	<b>700€</b>	<b>700€</b>
CLUB DE PETANQUE	<b>200€</b>	<b>200€</b>
CFA DIEPPE	<b>120€</b>	<b>Pas reçu de demande</b>
COMITE DES FETES	<b>1 095€ (versement à la commune)</b>	<b>1 095€</b>
COMITE DE JUMELAGE	<b>425€</b>	<b>425€</b>
COOPERATIVE COLLEGE MERS LES BAINS	<b>360€</b>	<b>Pas reçu de demande</b>
COW SECTION FOOT	<b>3200€ (2019+2020)</b>	<b>1 600€</b>
HARMONIE MUNICIPALE	<b>500€</b>	<b>500€</b>
S.N.E.M.M 76 MEDAILLE MILITAIRE	<b>30€</b>	<b>30€</b>
UNC	<b>280€</b>	<b>280€</b>
COOPERATIVE ECOLE WOIGNARUE	<b>2 000€</b>	<b>2 000€</b>
YOGA	<b>200€ (rejet virement car changement de banque pas eu le nouveau rib de l'association)</b>	<b>200€</b>
SMUR EU	<b>NEANT</b>	<b>407€ (0.50€ par habitant 814 au 1<sup>er</sup> janvier 2021 source INSEE)</b>

*Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve les propositions de subventions.*

## **ADMISSION NON VALEUR**

Madame le Maire informe qu'il convient de passer la somme de **903.40€** en non-valeur, il s'agit :

AMOURETTE JEAN MARC : 0.60€ 2013

FLANDRE AFFUTAGE : 1.46€ 2008

FLANDRE AFFUTAGE : 6.04€ 2008

MEL LUC : 50€ 2018 aucune possibilité de poursuites résident belge

VEOLIA EAU : 47.49€ 2016

ZIOUN VIRGILE : 797.81€ 2015-2016-2017 aucun revenu saisissable

**Le Conseil Municipal à l'unanimité décide l'admission en non-valeur de la somme de 903.40€ pour le budget commune 2021.**

## **BUDGET COMMUNE Budget Primitif 2021**

Le budget 2021 s'équilibre en dépenses et en recettes :

Section exploitation à : 1 015 833.22 €

Section d'investissement à : 265 795.50€

***Le Budget commune 2021 est voté à l'unanimité.***

## **4/ BUDGET CAMPING Budget Primitif 2021**

Le budget 2021 s'équilibre en dépenses et en recettes :

Section exploitation à : 117 719€

Section d'investissement à : 6 569.46€

***Le Budget camping 2021 est voté à l'unanimité.***

## **5/ BUDGET LOCATION BATIMENTS Budget Primitif 2021**

Le budget 2021 s'équilibre en dépenses et en recettes :

Section exploitation à : 123 551.57€

Section d'investissement à : 19 848.73€

***Le Budget location bâtiments 2021 est voté à l'unanimité.***

## **6/ BUDGET ASSAINISSEMENT Budget Primitif 2021**

Le budget 2021 s'équilibre en dépenses et en recettes :

Section exploitation à : 65 100.18€

Section d'investissement à : 95 413.89€

***Le Budget assainissement 2021 est voté à l'unanimité.***

## **7/ DIVERS**

Madame le Maire fait lecture du mail reçu concernant le loyer des bungalows, Monsieur BONNEVILLE estime que cela fait 5.37€ par jour. Le loyer est de 902€ TTC du 1<sup>er</sup> avril au 15 septembre de chaque année.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, est défavorable à la demande de cette locataire.

Aucun autre point n'étant soulevé, la séance est levée à 20h20.